

EMPREINTES

Le journal d'information de la communauté de communes



N°4, 2018

P3 Édito

P4 Développement
Durable

P6 Urbanisme

P8 Eau

P9 Infrastructures

P10 Musique

P11 Enfance

P12 Tourisme

P13 Social

P14 Forêt

P14 Finances

Vallée
de l'
Homme

Communauté de Communes



A mi-chemin de notre mandat, ce bulletin reprend de manière non exhaustive un ensemble d'actions et de projets portés par notre collectivité.

La communauté de communes construit son territoire avec les 28 communes qui la composent aujourd'hui. Les sujets sont multiples : le tourisme, la voirie, l'assainissement, l'économie, l'enfance, le périscolaire, la santé, l'environnement, l'urbanisme, etc. Notre territoire est très grand, mais il reste un territoire rural avec ses forces et ses faiblesses. Nous avons cependant l'intime conviction d'être plutôt en avance sur de nombreux thèmes par rapport aux communautés de communes qui nous entourent, ce qui représente une motivation supplémentaire pour nous. J'y vois là le résultat de la richesse de notre ingénierie et la concrétisation de notre bonne santé financière qui nous permettent de répondre aux appels à projets proposés par l'Etat, la

Région ou le Département. L'intérêt d'anticiper sur de nombreux points se traduit généralement par l'obtention de financements qui ont souvent tendance à ne pas être renouvelés dans le temps (fonds TEPCV, subventions PLUI, etc.). L'effet de levier est souvent au rendez-vous, ainsi l'obtention d'un million d'euros de subventions dans le cadre des Territoires à Energie Positive entraîne une aide complémentaire de près de 400 000 euros de Certificats d'Energie attribués aux projets des communes ou de la communauté de communes.

L'ensemble de ces démarches contribue largement à la coordination des actions des collectivités du territoire et complète efficacement la mutualisation entre communes ou entre communes et communauté de communes qui reste à mon sens la réponse la mieux adaptée à la baisse des dotations de l'Etat.

Philippe Lagarde
Président de la
Communauté de
Communes de la
Vallée de l'Homme



ENTRETIEN DES LOCAUX

La fin des polluants !

Parce que nous passons environ 80% de notre temps dans des lieux fermés, la qualité de notre air intérieur est primordiale. Si l'air extérieur est pollué, l'air intérieur s'avère souvent de moins bonne qualité. Les effets de la pollution intérieure sur la santé ne sont que partiellement connus, et ce n'est que récemment (années 1970) que les Français ont commencé à s'inquiéter de sa qualité, d'où les préoccupations pour l'amiante (interdit en 1997), le monoxyde de carbone et les peintures au plomb. Il existe plusieurs types de polluants d'origines nombreuses et variées, qui ont des conséquences tout aussi diverses sur notre santé : polluants biologiques, chimiques, les particules, les fibres, les gaz, l'humidité.

L'une des sources de pollution est la plupart des produits utilisés pour faire le nettoyage quotidien : nettoyant pour le sol, les sanitaires, les vitres, le mobilier, produits vaisselle, lessive, désodorisant... Ces produits issus de l'industrie chimique sont composés de molécules qui peuvent être cancérigène, mutagène (qui produit des défauts génétiques héréditaires) ou reprotoxique (qui altère la fertilité) simplement par inhalation ou contact cutané. Ils peuvent aussi être perturbateurs endocriniens sources d'anomalies physiologiques, et notamment reproductives.

La CCVH s'est engagée dans un programme de « ménage sain » sur l'ensemble des bâtiments dans lesquels elle exerce une activité : gymnase, crèche, accueil périscolaire, centre de loisirs... Afin d'obtenir un résultat sûr, la CCVH s'appuie sur un Docteur en biologie moléculaire fondateur de l'association Habitat Santé Environnement qui intervient pour définir des protocoles de ménage avec des produits chimiques alternatifs ainsi que des méthodes alternatives aux produits chimiques tout en respectant les normes obligatoires d'hygiène.

La CCVH accompagne aussi les communes volontaires pour faire évoluer les pratiques sur leurs propres structures : écoles, salle des fêtes...



ECONOMIE D'ÉNERGIE

Vers la rénovation thermique des bâtiments publics

Dans le cadre du label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la CCVH a obtenu un financement pour réaliser des diagnostics énergétiques dans les bâtiments publics. Ainsi la communauté de communes a passé une convention avec le SDE 24 pour effectuer ces diagnostics. Plusieurs communes ont pu évaluer gratuitement les performances énergétiques de leurs patrimoines afin de prévoir des travaux de rénovation thermique.

La CCVH bénéficie aussi d'un programme complémentaire à celui du TEPCV pour favoriser la réalisation de travaux dans les bâtiments publics sur la période 2017/2018. La plupart des travaux d'économie d'énergie comme le changement de chaudière ou des huisseries ou l'isolation des combles, peuvent être financés jusqu'à 77% par des entreprises privées par un système de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie propre au label TEPCV de la CCVH.

Avant-programme de la semaine du développement durable

Au cinéma VOX à Montignac :

“Regards sur nos assiettes” de Pierre Beccu suivi d'un débat “Terre des ours” de Guillaume Vincent

Au Pôle International de la Préhistoire :

Expo : “Des paysages pour demain, 15 expériences pour construire les transitions” - Collectif Paysage de l'après pétrol - 30 mai au 31 août 2018

Conférence : “Quel impact de notre environnement sur notre santé” par le docteur Farbos, docteur en Génétique aux Eyzies de Tayac.

La suite du programme sur notre site internet.

Ouverture de La Tuyauterie !

L'espace de travail partagé «La Tuyauterie - Coworking Montignac-Lascaux» en cours d'aménagement au 3 avenue de Lascaux à Montignac ouvrira courant mai. Il est composé de deux bureaux fermés, d'un bureau ouvert, d'une salle de réunion de 24 m² équipée pour la vidéo conférence et d'un coin repas-détente. La salle de réunion pourra être privatisée pour des formations.

Ce nouvel outil est à la fois un moyen de soutenir l'économie et une opportunité de limiter les déplacements en voiture. Le lieu a pour vocation l'accueil des entrepreneurs souhaitant un bureau partagé mais aussi d'accueillir quelques jours par semaine des habitants du territoire salariés d'entreprises éloignées de leurs domiciles.

Toutes les infos et les tarifs sur : www.latuyauterie.com



ECONOMIE D'ÉNERGIE

La rénovation du pôle administratif de Montignac réalisé

Le bâtiment administratif de la communauté de communes situé au 3 avenue de Lascaux à Montignac a fait l'objet d'une rénovation thermique. Les travaux ont porté sur l'isolation des façades supérieures du bâtiment, l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries simple vitrage en double vitrage et le changement de la chaudière ancienne par une chaudière gaz à condensation nouvelle génération beaucoup plus performante.

Au-delà de l'aspect esthétique du bâtiment qui s'en trouve radicalement transformé, cette opération permet à la CCVH de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment. La consommation de chauffage du bâtiment passe ainsi de 162 MWh/an à 67 MWh/an environ pour un bâtiment de 332 m². Ces travaux ont été très largement cofinancés par le fonds pour la transition énergétique.

MOBILITÉ

Des vélos à assistance électrique en vallée Vézère !

La CCVH a acheté 18 vélos à assistance électrique destinés à la location.

Ils seront répartis entre les communes de Montignac, Les Eyzies de Tayac, Le Bugue et Rouffignac. Leur mise en service est prévue pour cet été. Ces vélos seront disponibles 24h/24 et 7j/7. Le système de location est simple, il suffira de se rendre sur le site mobile avec un paiement en ligne. L'office de tourisme présent sur ces 4 communes pourra faire les démarches pour les personnes qui ne seraient pas à l'aise avec ce type de système. Les tarifs de location sont à l'heure avec un tarif hiver inférieur au tarif été.

L'objectif de cette opération est de promouvoir les déplacements à vélo. Au vu de la topographie de notre territoire, une assistance électrique est la bienvenue. Ils pourront bien sûr être utilisés par les touristes mais aussi par la population locale souhaitant expérimenter ces vélos pour du loisir ou pour faire des déplacements domicile-travail.

Plus de renseignement :

office de tourisme Lascaux Vallée Dordogne, www.lascaux-dordogne.com

Site : www.green-on.fr/velo-vezere.html



18 vélos à assistance électrique sur le territoire de la CCVH.

ECONOMIE D'ÉNERGIE

Améliorer la performance énergétique de l'habitat

La CCVH s'engage auprès des habitants afin que chacun puisse agir pour la réduction de consommation d'énergie en trouvant un bon équilibre entre performance énergétique et qualité architecturale

Dans le cadre de la labellisation Territoire à Energie Positive pour la croissance verte, la communauté de communes a conclu un partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Dordogne pour la mise en place d'actions visant à apporter des conseils au plus près de vous.

Une formation a été organisée pour les élus, agents des services, architectes ou professionnels de la construction sur le **confort thermique**. Cette formation permet à vos interlocuteurs quotidiens de vous apporter des premiers conseils éclairés.

Si vous avez un projet de construction ou de rénovation, un conseiller info-énergie et un architecte du CAUE assurent des permanences **Conseil-Archi Energie** dans vos communes une à deux fois par mois. Ces permanences délocalisées ont lieu au Bugue, à Montignac ou à Rouffignac.

Ces professionnels vous apportent des conseils en matière de performances énergétiques et de qualité architecturale et peuvent vous indiquer quelles sont les aides financières publiques envisageables (Aides de l'Anah sous conditions, Habiter Mieux, crédit d'impôt ...).

Conseil Archi-Energie

Vous avez un projet de construction ou de rénovation ? Vous avez une consommation énergétique importante l'hiver ou trop chaud l'été ?

Profitez de conseils gratuits 1 à 2 fois par mois sur rendez-vous.

au Bugue, à Montignac ou à Rouffignac - St Commes
contact@ccv-h.fr
05 53 09 89 89

Plus d'infos sur le programme de conseil dans la rubrique info-énergie sur le site internet de la communauté de communes ou sur le site internet de l'Anah

CCVH DORDOGNE

Pour aller plus loin, quatre ateliers publics autour des thématiques architecture-intégration paysagère et confort thermique ont été organisés entre janvier et avril 2018 sur la commune de Fleurac : Où m'installer ? Comment optimiser mon terrain ? Comment dessiner mon projet ? Quand penser au confort ? Des problématiques essentielles lorsque l'on a un projet de construction.

Ce programme d'animations organisé par la communauté de communes pour ses habitants a été engagé fin 2017 et doit se poursuivre sur deux années.

**Rénovation énergétique de l'habitat :
détection & accompagnement
des ménages**

INFORMATIONS
AUPRÈS DU POINT RÉNOVATION
INFO SERVICE (PRIS)
05 53 09 89 89

**OPÉRATION
GRATUITE**
SOUS CONDITIONS
DE RESSOURCES

Vallée
de l'Homme
Communauté de Communes

La communauté de communes s'est associée avec le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE 24) et l'Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie (Artée) afin de vous accompagner au plus près dans vos travaux de rénovation thermique. Cette expérimentation a été menée sur mars et avril en direction de 1 700 foyers sur le territoire par la voie de votre facteur. L'agent postal a été missionné pour vous proposer de prendre un rendez-vous avec un conseiller d'Artée qui se rend alors sur place et vous conseille directement sur les travaux les plus utiles à réaliser. Le

conseiller vous assiste ensuite dans la rédaction des dossiers de demande d'aide de financement qui peuvent être très importants en fonction de vos revenus, il vérifie aussi l'équilibre financier du projet pour vous assurer la maîtrise de votre budget. **Artée propose aussi de faire l'avance des montants nécessaires à la réalisation des travaux et vos remboursements se basent alors sur des mensualités équilibrées avec les économies d'énergie réalisées sur vos factures.** Le remboursement d'Artée se fait une fois les travaux terminés. Pour ceux qui n'ont pas pu rencontrer leur facteur, vous avez trouvé un flyer dans votre boîte aux lettres. Pour ceux qui n'ont pas été démarchés, vous pouvez prendre contact avec le point rénovation info service au 05 53 09 89 89 qui pourra vous présenter le rôle d'Artée et toutes les aides financières auxquelles vous avez droit pour faire de la rénovation thermique.

La loi a évolué

La loi Grenelle 2 de 2010 relative à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes a modifié en profondeur la réglementation en matière de publicité, laquelle n'avait pas évolué depuis la loi de 1979. La nouvelle loi est beaucoup plus stricte. La publicité est interdite en dehors des agglomérations et peut être réintroduite en agglomération en secteur protégé à condition de mettre en place un Règlement Local de Publicité. Pour exemple, Les Eyzies en possède un depuis 10 ans.

Aujourd'hui, les services de l'Etat mettent en application la loi. **Afin d'apporter des solutions, la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme lance une démarche globale associant la mise en place d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal et une réflexion sur la signalisation d'information locale à l'échelle du Grand Site. Plusieurs réunions publiques seront organisées au cours de ces différentes études.**



GRAND SITE

Présenter vos projets au guichet unique

Vous avez un projet de rénovation ou de construction sur le territoire de la Communauté de communes et vous souhaitez être orientés dans le montage de votre projet : démarches administratives, prescriptions architecturales et paysagères ?... Vous pouvez prendre rendez-vous en Guichet Unique.

Opération exemplaire à l'échelle nationale, le Guichet Unique a été mis en place dans le cadre du Grand Site de la vallée de la Vézère afin de veiller à l'intégration des projets dans les paysages protégés de la vallée.

Depuis sa création en 2013, 207 projets ont été accompagnés. En 2017, 48 porteurs de projets de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme ont été reçus : la moitié pour des projets d'habitation, 18% pour des activités touristiques et 16% pour des bâtiments agricoles.

Le Guichet unique est accessible à tous sur rendez-vous auprès de l'animation du Grand Site : 05 53 06 06 47 – caroline.fillaire@pole-prehistoire.com

pour vous aider dans vos démarches en urbanisme une page spécifique a été créée sur notre site :

<https://www.cc-valleedelhomme.fr/habitat-et-urbanisme/>

URBANISME

Du Projet d'Aménagement et Développement Durable au règlement du PLU Intercommunal

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) engagée en 2016 s'est poursuivie tout au long de l'année 2017 consacrée à la définition du Projet d'Aménagement et Développement Durable du territoire.

Les thématiques qui avaient fait l'objet d'un diagnostic approfondi en 2016 ont été reprises pour dégager les enjeux principaux du territoire.

A partir de ces études préliminaires, le zonage et le règlement du PLUi vont être construits. Ces outils règlementaires doivent être une traduction du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD).

La communauté de communes travaille avec les communes par secteur depuis le début de l'année 2018 pour élaborer un plan de zonage cohérent qui prend en compte les objectifs définis dans le PADD, une vision de développement du territoire à l'échelle de 10 ans mais aussi les contraintes liées aux nombreuses protections existantes sur le territoire. L'intérêt général doit prévaloir à ce difficile exercice.

Le projet sera alors soumis à l'avis des personnes publiques associées notamment les services de l'Etat et les commissions visant à préserver les espaces agricoles et forestiers, puis présenté à enquête publique. C'est à ce stade que les habitants pourront faire part de leurs observations. Cette dernière étape devrait intervenir début 2019.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable fera l'objet de réunions publiques au premier semestre 2018, une brochure de présentation est dès à présent disponible dans les mairies et sur notre site (Blog accessible sur la page PLUi du site www.cc-valleehomme.fr)

Réunions publiques sur le PADD :

3 mai 2018	Le Bugue	18h	salle Eugène Leroy
16 mai 2018	Aubas	18h	salle des fêtes

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Faire un bon choix de filière de traitement

Le traitement des eaux usées fait l'objet d'une réglementation spécifique et encadrée qui évolue dans le temps. Les dispositifs de traitement ont longtemps été limités aux seules filières dites « traditionnelles » : les tranchées et lits d'épandage, les filtres à sable et les tertres. Le choix entre ces techniques dépend essentiellement de la nature du sol et de la pente du terrain car dans chacun des cas, il s'agit de traiter (dans le sol ou dans un massif filtrant) et d'infiltrer les eaux usées après être passé dans un prétraitement (fosse toutes eaux, fosse septique,...).

Depuis 2010 de nouvelles filières ont fait leur apparition. Elles se répartissent en 3 grandes familles : les filtres compacts, les filtres plantés et les microstations d'épuration. Elles ont été agréées après avoir passé avec succès un protocole d'évaluation des performances épuratoires sur plate-forme d'essai.

Les microstations (à cultures libres ou fixées) traitent les eaux par oxygénation de l'eau grâce des équipements électromécaniques permettant le développement de bactéries qui vont

dégrader les matières polluantes. Les filtres compacts vont traiter l'eau en créant un développement bactérien aérobie sur un massif filtrant. Les filtres plantés traitent l'eau sur le même principe que les filtres compacts, dans un massif filtrant, mais plantés de végétaux spécifiques.

L'IRSTEA (institut national de recherches en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) a réalisé une étude de suivi in situ de filières agréées et du filtre à sable afin d'élaborer un état de l'art du

fonctionnement des installations chez les particuliers et s'assurer de leurs adaptations dans des conditions réelles de vie des ouvrages. 246 installations ont ainsi été suivies de 2011 à 2016.

Il s'avère que les résultats ne sont pas toujours bons, notamment pour certaines filières agréées. Il y a parfois des problèmes d'efficacité d'épuration, mais aussi un entretien curatif trop fréquent.

La réalisation d'un assainissement doit tenir compte de nombreux éléments notamment les paramètres liés à la parcelle : nature du sol, pente, surface, etc.... Il doit aussi être réfléchi en prenant en compte l'entretien qui est un facteur important du bon fonctionnement d'une installation d'assainissement autonome.

Les techniciens sont à votre disposition pour vous conseiller au mieux dans ces choix.

Les résultats complets de l'étude sur le site de l'IRSTEA : <http://www.irstea.fr/toutes-les-actualites/departement-ecotechnologies/assainissement-non-collectif-fonctionnement-installations> (lien court : <http://urlz.fr/61R8>) ou sur le site internet de la communauté de communes.



GEMAPI

Un nouveau transfert de compétence

La compétence GEMAPI recouvre la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Elle concerne en particulier l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, ou plan d'eau, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'ensemble des compétences « GEMAPI » relevait, jusqu'au 1^{er}

janvier 2018 de compétences facultatives et partagées entre les différentes collectivités du territoire. Aujourd'hui la compétence est transférée aux intercommunalités. La CCVH va l'exercer en déléguant au syndicat d'aménagement de la vallée Vézère en Dordogne la partie gestion des milieux aquatiques. Le choix n'est pas encore fait quant au mode de gestion de la prévention des inondations. Ce transfert n'entraîne aucune modification dans les obligations des propriétaires riverains sur les cours d'eau non domaniaux qui relèvent de leur propriété.

Au niveau communal, le Maire continue d'assurer les missions

de police générale (comprenant la prévention des inondations) et de police spéciale (en particulier la police de conservation des cours d'eau non domaniaux, sous l'autorité du Préfet). A ce titre il doit toujours informer et prévenir les administrés et organiser les secours en cas d'inondation.

La CCVH avait la possibilité d'instaurer la taxe « GEMAPI » destinée à financer le service d'une valeur maximal de 40 € par habitant résidant sur le territoire. Mais cette instauration étant facultative, la CCVH a décidé de ne pas instaurer de taxe.



L'ouverture des locaux aux Eyzies

La construction du siège social de la CCVH avenue de la Forge sur la commune des Eyzies est en phase de finition. Le bâtiment sera livré en juin pour une installation des services en juin. Ce projet permet de regrouper des services administratifs et techniques dans un même lieu.

Le bâtiment est construit avec des formes simples. Légèrement en retrait, il est aligné sur les constructions de la rue voisine. L'équipement photovoltaïque permet au bâtiment d'être autonome en consommation énergétique. Une salle de réunion de 75 m² sera ouverte aux partenaires hors des heures de fonctionnement de la CCVH.

**SPORT**

Un projet de gymnase au collège Leroi Gourhan au Bugue

Par convention signée en novembre 2017, la Communauté de Communes a conclu un partenariat avec le Département de la Dordogne pour la construction d'un gymnase au collège LEROI GOURHAN au Bugue. Le coût de l'opération est arrêté à 2 000 000€ HT avec une participation de la CCVH à hauteur de 500 000€.

Cette salle omnisport est destinée à accueillir :

- Les scolaires (essentiellement collège) dans le temps scolaire
- les clubs sportifs (pour les entraînements et les rencontres)
- les associations (en général sur les créneaux du soir en sport loisir).

Cet ensemble de 1 464 m² comportera une salle de sport de 968 m², une zone de tribune et une salle de gymnastique de 100 m². Le gymnase sera équipé de deux vestiaires avec douche et d'un local pour les arbitres et les professeurs.

Une salle annexe d'une surface de 402 m² pouvant servir de club house ou de salle de goûter pour les enfants sera créée à proximité du gymnase.

Le bâtiment sera livré avant l'été 2020.

VOIRIE

Un partenariat avec les communes et les entreprises

Les 28 communes de la CCVH ont transféré près de 220 km de voirie à l'intercommunalité depuis sa création. A ce titre la CCVH a en charge les travaux d'entretien et de réfection de ce réseau routier et dispose également du pouvoir de police de conservation (permissions de voirie, alignements,...) du domaine public routier qui lui a été transféré. Le pouvoir de police de circulation (arrêtés de circulation, limitation vitesse,...) lié aux voies intercommunales (VIC) reste de compétence communale.



La CCVH a fait le choix de faire appel à :

- Des prestataires privés pour de gros travaux tels que des réfections de chaussée, de l'égoutage et lors de la campagne annuelle d'entretien (point à temps).
- Du personnel communal (par le biais d'une convention de mise à disposition de personnel) pour des menus travaux d'entretien ou en cas d'urgence (boucher un nid de poule, dégager une voie obstruée par un arbre, ...).
- Le fauchage des accotements est réalisé quant à lui soit par du personnel communal si la commune dispose du matériel soit par une entreprise choisie par la commune. La CCVH verse une participation forfaitaire aux communes pour cette prestation.

Réalisations 2017 :

- Renforcement et revêtement de chaussée : VIC n°22 communes de Tursac et les Eyzies, VIC 37 sur la commune de La Chapelle Aubareil, VIC 8 et 10 sur la commune de Rouffignac.
- Travaux de préparation (buses, bordures, purges, élagage...) : VIC 11 Savignac de Miremont, Mauzens et Miremont, Rouffignac St Cernin, VIC 20 Plazac, VIC 30 Fanlac,
- Travaux d'entretien (point à temps,...) : sur l'ensemble du réseau

De Nougaro à la musique brésilienne

L'année 2017 sera marquée par la réalisation du spectacle « Hommage à Nougaro ». Avec 4 représentations, Sarlat (Les Arts en folie), Montignac (Les Chaudronnades), Les Eyzies (PIP) et Terrasson (Centre Culturel Imagiscène), les élèves et les professeurs ont montré à un public très nombreux un talent certain pour le spectacle vivant. Il restera gravé dans les mémoires comme un grand moment de notre antenne Vallée Vézère.

Il y a également eu le renouvellement de notre collaboration avec le domaine départemental de Campagne les 2 et 25 juin 2017 avec un concert et un parcours musical dans ce magnifique jardin. Et bien d'autres moments musicaux dans les maisons de retraite, les rues, les places, les écoles, les salles des fêtes de notre secteur.

Nous avons commencé l'année en beauté avec la rencontre avec Hubert Reeves, le trio « Calliopée » et les enfants de l'orchestre à l'école, ceci dans le cadre du festival « documenterre ». Ce fut une rencontre privilégiée pour nos apprentis musiciens « cordes frottées ».



Vous retrouverez les orchestres et les élèves du Bugue au domaine départemental de Campagne le 2 juin 2018 pour un parcours musical aux flambeaux dans le cadre de l'opération nationale « rendez-vous aux jardins » organisé par les services Pôle paysager du département.



Les beaux jours arrivent alors n'hésitez pas à venir écouter nos musiciens et vibrer aux sons mélodieux des instruments à cordes, à vents, à percussions. Etre là et les applaudir est aussi comme une récompense, un encouragement pour l'investissement que chacun met (Etat, Département, Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, parents, enfants, adultes) pour que vivent la culture et le spectacle vivant.

Pour cette année 2018, les
projets ne manquent pas :

Musiques brésiliennes et amazoniennes, un chœur composé de 70 enfants accompagné par un ensemble instrumental interprétera des chansons du Brésil et d'Amazonie. Ce chœur réunit des enfants et adolescents des secteurs du Sarladais et de la Vallée Vézère, du collège de Montignac (M^{me} Pichard). Ce projet est dirigé par Aurélie Schmitt.

Les dates :

**** Vendredi 18 mai 2018 ****

salle Jean Macé, Montignac, soirée organisée par le collège de Montignac avec la participation de l'Orchestre Vallée Vézère et l'orchestre du collège.

**** Samedi 26 mai 2018 ****

Bibliothèque de Montignac, 11h30, dans le cadre des 3^{èmes} Chaudronnades.

**** Mercredi 4 juillet 2018 ****

Auditorium du Conservatoire, Montignac, 17h00

Les Orchestres et Carlos Maza, Le vallée Vézère Orchestra est né de la réunion de 3 orchestres locaux : La Saint Roch de Saint Geniès, La Concorde de Terrasson et l'Orchestre Vallée Vézère du CRD. Les 50 musiciens qui le composent interpréteront des œuvres du compositeur Carlos Maza (newentahiel.com). En deuxième partie, nous écouterons le Carlos Maza Quartet Catalan organisé par le festival du Périgord noir dans le cadre des 3^{èmes} Chaudronnades le samedi 26 mai 2018.

La fête du jeu revient en mai

La 15ème édition de la fête du jeu se tiendra sur la Commune de Montignac le samedi 26 mai 2018. La précédente fête s'était tenue sur la Commune de « les Farges » et avait accueilli plus de 500 participants. Toujours sous les mêmes objectifs, faire de ce temps de partage autour du jeu sous toutes ses formes, un moment de vie sociale conviviale où les familles, les jeunes, les adultes s'initient et se divertissent. Le service de la Ludothèque et l'ensemble des bénévoles, sans qui cette fête ne pourrait se tenir, animeront cette journée sur la Commune de Montignac sur tous les espaces de la Maison de l'enfance.

Cette action ne saurait être sans les nombreux bénévoles qui se mobilisent, à chacune des éditions, autour de la Ludothèque de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme !!! Cette fête appartient à ces protagonistes du jour et à tous ces participants qui font que chaque année cette fête du jeu soit un bel instant de vie sociale locale !

Contact : **Mme LAFAYSSE Sabrina 05 53 42 22 22**



ENFANCE

Des Temps d'Activité Périscolaire

La réforme des rythmes scolaires mise en œuvre en 2013 et 2014 a induit un nouveau temps d'accueil périscolaire dénommé « Temps d'Activités Périscolaire » TAP. La CCVH, avec les animateurs et partenaires, s'était attachée à ce que l'objectif de ce nouveau temps d'accueil permette de sensibiliser les enfants aux activités de loisirs sportifs, culturels, de pleine nature, de favoriser les apprentissages et la connaissance sous des formes ludiques afin de faciliter l'accessibilité aux activités et ainsi tenter de limiter les inégalités d'accès aux loisirs.

Par voie dérogatoire, les communes peuvent, en liaison avec les équipes pédagogiques des écoles et les représentants des parents d'élèves, modifier les temps scolaires. A la rentrée 2017/2018 40 % des écoles du territoire ont adopté la semaine des 4 jours. **Pour la rentrée 2018/2019 la CCVH attendra que les organisations scolaires des communes soient adoptées pour connaître les lieux où les TAP seront maintenus.**

A l'issue de ces concertations et des décisions qui en découleront les services d'animation programmeront les accueils en ALSH les mercredis.

Au cours de cette année 2017/2018, les enfants des écoles ayant participé aux activités des TAP ont bénéficié d'actions éducatives tel que : l'initiation multisports, de la création artistique autour du modelage et cartonnage, la sensibilisation à la musique, initiation aux arts du cirque, des animations autour du développement durable, art visuel...

A cet effet, le projet d'un court métrage a été réalisé avec les enfants autour d'une œuvre de Chaplin. Les jeunes protagonistes ont écrit le scénario, travaillé sur les costumes et ont mis en scène l'œuvre. Accompagnés par la réalisatrice Pauline COSTE, parents et enfants ont visionné cette belle production.



OFFICE DE TOURISME LASCAUX VALLÉE DORDOGNE

Bilan 2017

- 130 000 visiteurs accueillis sur les 4 bureaux d'information touristique.
- 35% d'étrangers accueillis (Grande Bretagne, Hollande, Belgique, Italie, Espagne).
- Plus de 8000 demandes sont traitées (téléphones, mails et courriers) par an.

Les rencontres du tourisme

Le 29 janvier 2018, l'Office de Tourisme a organisé sa 4^{ème} édition des Rencontres du tourisme au Pôle International de la Préhistoire. Une centaine de participants a pu assister au bilan des actions menées en 2017 : un franc succès ! On a joué les prolongations, après la dégustation d'un buffet campagnard, l'après-midi était consacré à l'évolution des offices de tourisme et des ateliers thématiques aux choix (Weebnb, wifi territorial et réseaux sociaux).

ANIMATION

Redécouvrir autrement notre territoire

3 nouvelles applications à télécharger gratuitement depuis l'été 2017



- **Terra Aventura** : Une chasse aux trésors connectée ! En 2017, les 2 parcours de géocaching à Montignac et Audrix ont accueilli plus de 2700 joueurs. En 2018, un nouveau parcours sera développé à Peyzac le Moustier. + de 230 parcours en Nouvelle Aquitaine.



- **GuidiGo** : des parcours scénarisés avec jeux et défis. En 2017, 288 joueurs ont pu se balader aux côtés d'Olivia l'Oie à Tursac, Louise la lavandière au Bugue ou découvrir les petits villages autour de Saint Avit de Vialard. Aussi chez nos voisins, à Cadouin, Soriac, Périgueux, Sorges et Issigeac et +370 parcours en France !



- **Villes et villages du Périgord Noir** : des parcours audio-guidés à Montignac, Saint Léon sur Vézère et Saint Amand de Coly. Aussi chez nos voisins Sarlat, Daglan et Belvès. Déjà plus de 100 téléchargements !

PALMES DU TOURISME DURABLE

Une place en finale !



L'obtention du label NF Environnement pour 3 sites touristiques en 2016 a permis à l'office de tourisme Lascaux Dordogne d'être finaliste aux Palmes du tourisme durable, concours récompensant des initiatives innovantes en tourisme durable. Dans la catégorie «Destination et Territoire», la vallée Vézère a été nominée aux côtés de deux acteurs majeurs le Comité Régional du Tourisme de Bretagne et les Grands Sites de France, une véritable reconnaissance ! Les internautes ont désigné les Grands Sites de France vainqueur, bravo à eux !

MUTUALISATION

Des projets communs en vallée Vézère

Dans le cadre de l'appel à projet régional «Structuration Touristique des territoires», la CCVH et la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir-Thenon-Hautefort mènent deux actions en commun.



Wifi territorial : création d'un réseau gratuit «Wifi Périgord» unique à l'échelle des deux intercommunalités, grâce à un maillage de hotspots chez les prestataires touristiques volontaires. Les premiers prestataires sont déjà équipés, n'hésitez pas à vous connecter ou vous équiper.



Réseau de Greeters : Un réseau d'ambassadeurs de territoire se met en place ; des habitants passionnés par leur territoire proposent des balades gratuites pour (re)découvrir la Vallée Vézère. Le réseau est composé actuellement de 10 bénévoles. Il est encore temps de s'inscrire, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Pour tout renseignement, contacter :

Séverine Besson : 07 87 49 00 39 - severine@lascaux-dordogne.com

Une nouvelle compétence

Dans le cadre des compétences transférées des communes vers la Communauté de Communes, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Maison de Service Au Public (MSAP) basée à Montignac n'est plus gérée par le CIAS de Montignac pour le compte de ses communes adhérentes mais par la Communauté Communes de la Vallée de l'Homme. Elle permet d'avoir un lieu unique où une information de proximité est délivrée aux habitants. Véritable lieu de ressources, ce service public est animé par un agent permanent qui coordonne l'action d'accueil et d'information délivrer par tous les acteurs institutionnels Pôle Emploi, Mission Locale, Info-droits, Caisse d'Allocations Familiales...



Afin de faciliter l'accès à l'accompagnement et à l'information des publics dans leur vie quotidienne, l'animatrice de la MSAP organise et gère des permanences sur site.

Pôle Emploi assure une permanence 1 fois par mois, la CAF a habilité le service afin que l'animatrice accompagne les publics, la mission locale tient deux permanences par mois afin d'assurer le suivi des jeunes en insertion sociale et professionnelle, info-droit assure du conseil juridique une fois par mois, l'Adil informe les locataires et les bailleurs...

Par ailleurs, ce lieu d'accueil labellisé « Point Information Jeunesse » assure une information aux jeunes dans les domaines, de la formation, de l'emploi, de la santé, du logement, des orientations post-bac, sur l'Europe... Ce point info jeune s'inscrit, dans le cadre du réseau d'information Régionale d'Information Jeunesse, « CIJA » pour l'Aquitaine, et accompagne les publics dans leur démarche. Il met en œuvre des actions d'éveil à la citoyenneté, de sensibilisation et de prévention, conduites à risque, sécurité routière...

MSAP et PIJ Communautaire,
Place Yvon Delbos
24290 MONTIGNAC

Pour toute Information contactez
l'animatrice du service :

Nathalie LAFON au 05 53 51 79 90



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Pour optimiser l'offre de soins et promouvoir les bonnes habitudes en matière de santé



Le contrat local de santé est porté à l'initiative conjointe des six communautés de communes du Périgord noir et de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine. De Hautefort à Villefranche-du-Périgord, l'ensemble du territoire est concerné par cette démarche de santé publique

qui vise, à terme, l'amélioration globale de la santé des habitants et une meilleure qualité de vie.

Suite à un diagnostic approfondi, réalisé pendant le dernier trimestre de l'année 2017, le Contrat local de santé peut désormais déployer un programme d'actions pertinent et approprié aux spécificités de notre territoire rural. Nous le savons tous : il devient de plus en plus complexe d'avoir un suivi médical cohérent et accessible malgré les efforts déployés par les élus, associations et collectifs citoyens. Combien de fois avons-nous constaté le départ d'un médecin non remplacé, des difficultés à obtenir un rendez-vous avec un spécialiste.

En réaction, ce sont plus de 25 actions qui, au cours de ces 3 années à venir, seront engagées. Qu'il s'agisse de l'amélioration à l'accès au soin, des questions relatives à la santé mentale, ou des enjeux de prévention, promotion et éducation pour la santé, chaque élu, chaque usager ou administration est appelé à se saisir de ces enjeux cruciaux pour l'avenir et l'attractivité de nos territoires ruraux. **Le contrat local de santé, lancé depuis le 1^{er} octobre 2017, pose le défi d'une amélioration globale des conditions de vies. Afin que chaque citoyen puisse bénéficier d'un accès à la santé aussi équitable que possible et dans le but de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.** Le contrat local de santé se pose pour objectif premier d'engager une dynamique de santé publique forte et volontaire à l'échelle du Périgord noir.

Le contrat local de santé 2017 – 2020 en Périgord noir, c'est parti !

FORÊT

Une conseillère à votre disposition

La communauté de commune de la Vallée de l'Homme possède un taux de boisement qui couvre pratiquement 50 % de son territoire avec divers enjeux qui se recoupent : sanitaires, productifs, environnementaux et paysagers.

Les problèmes de dépérissement sur le châtaignier, la forêt très morcelée et la faible surface par propriétaire forestier privé rendent la valorisation de ce patrimoine difficile.

Pour aider les propriétaires forestiers privés, une animation de valorisation forestière est menée par le Centre Régional de la Propriétaire Forestière, le CRPF, sur la Vallée de l'Homme depuis 2014.

Le CRPF en partenariat avec la communauté de communes met à disposition, gratuitement, un technicien forestier pour accompagner et conseiller les propriétaires forestiers privés dans leurs différentes démarches.

La technicienne du CRPF accomplit différentes missions suivant les besoins du propriétaire forestier privé :

- Un diagnostic forestier des parcelles boisées ;
- Des conseils de gestion en fonction du ou des objectif(s) du propriétaire : productif, paysager, loisir, etc. ;
- Une mise en relation avec les exploitants forestiers du secteur ;
- La réalisation de dossiers de subvention pour boiser, reboiser, enrichir les parcelles après la coupe ou encore pour améliorer certains jeunes peuplements ;
- La réalisation de dossiers de subvention pour l'acquisition ou l'échange de parcelles boisées ;
- L'élaboration des dossiers vis-à-vis des différents enjeux écologiques (Natura 2000, site classé, site inscrit, AVAP, etc.) ;
- Informations sur la réglementation forestière.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la technicienne du CRPF :

Éloïse Sauzeau 06.31.25.53.46 ou e.sauzeau@cnpf.fr

BUDGET

Les résultats de l'année 2017 permettront d'investir pour l'avenir du territoire

2017 est la première année après le passage en fiscalité professionnelle unique. Ce changement de régime fiscal modifie de manière conséquente le budget de la CCVH. Les recettes de fonctionnement passent de 6,74 millions d'euros en 2016 à 9,16 millions d'euros en 2017.

Cette hausse conséquente s'explique par plusieurs facteurs :

- la fiscalité professionnelle qui est entièrement perçue par l'intercommunalité avant d'être reversée aux communes sous forme d'attribution de compensation ;
- la hausse des dotations liée au changement de régime fiscal ;
- l'intégration des communes d'Audrix et de Limeuil a permis d'augmenter le nombre d'habitants et de ce fait apporté des recettes fiscales supplémentaires.

Le budget de fonctionnement a donc fortement progressé, cependant il est nécessaire de pondérer cette hausse par le fait que 2,25 millions d'euros sont reversés aux communes membres.

Les postes de dépenses par service sont relativement stables.

La part des services à l'enfance est en légère baisse du fait de la diminution de l'activité en crèche et de l'arrêt des temps d'activités périscolaires sur quelques communes. Les structures d'accueil hors temps scolaire pourraient s'adapter à ce nouveau rythme à la rentrée 2018.

Le service urbanisme a été redimensionné pour répondre à la forte hausse du nombre de dossiers (permis de construire, CU ...).

Des efforts ont été réalisés en matière de travaux de voirie, au total, 475 105 € ont été consacrés aux voies intercommunales en 2017.

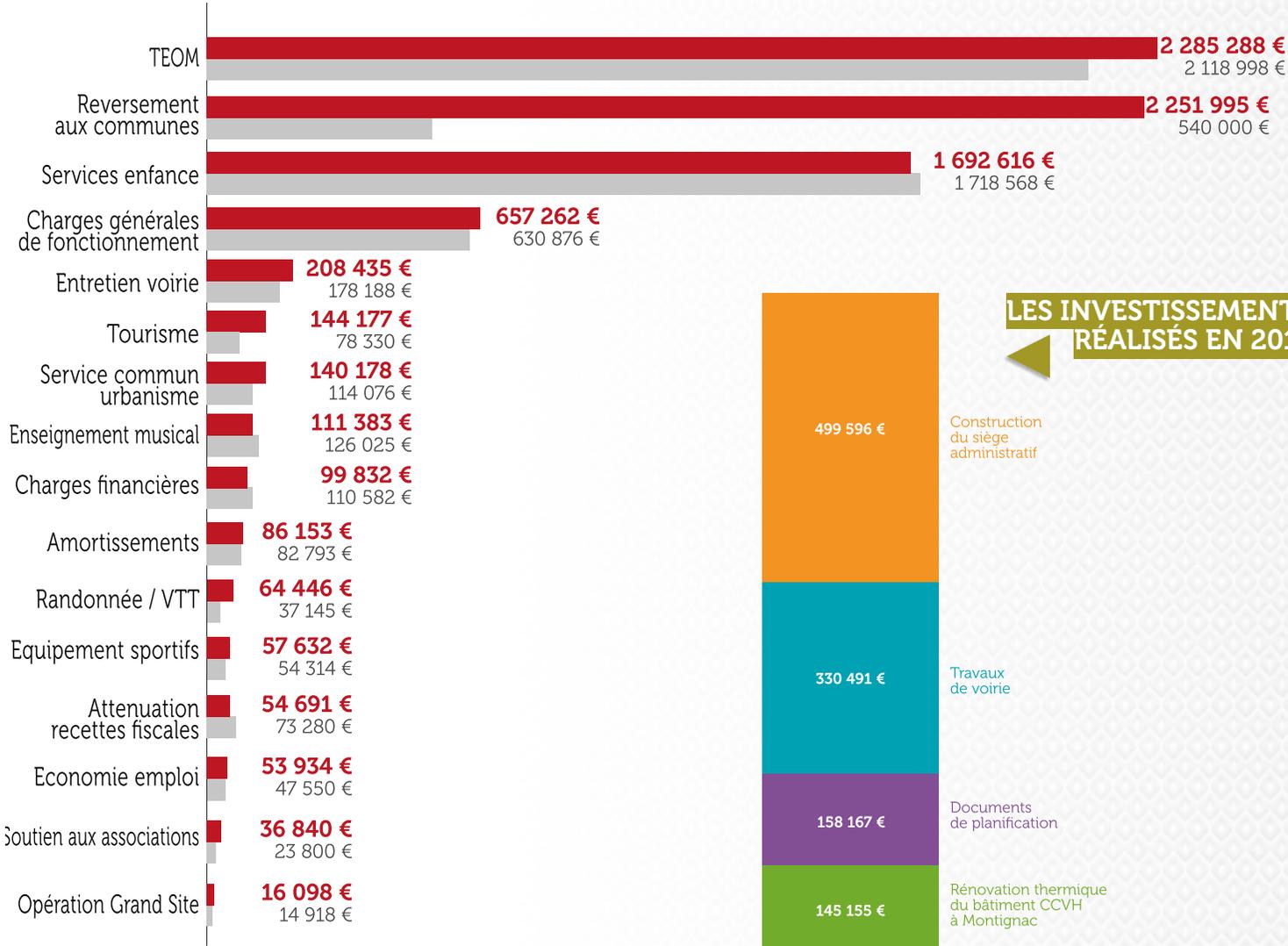
Le tourisme a été fortement soutenu cette année, par le biais d'une aide directe à l'office de tourisme et par le biais d'équipements, notamment la remise à niveau du balisage des itinéraires de randonnée.

Concernant les investissements, trois équipements en cours de construction ont mobilisé près de 720 000 €, il s'agit du siège administratif de la communauté de communes situé aux Eyzies, de la rénovation thermique du bâtiment et de l'aménagement de l'espace de travail partagé au rez de chaussée de ce même bâtiment à Montignac. Ces projets bénéficient de subvention du Conseil Départemental et de l'Etat par le biais notamment des fonds obtenus dans le cadre du label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Au-delà des équipements, la communauté de communes investit pour l'aménagement du territoire et notamment par le biais des outils de planification à l'échelle intercommunale : PLU, Règlement Local de Publicité, Charte signalétique, Plan Climat Energie Air Territorial, Schéma d'assainissement...

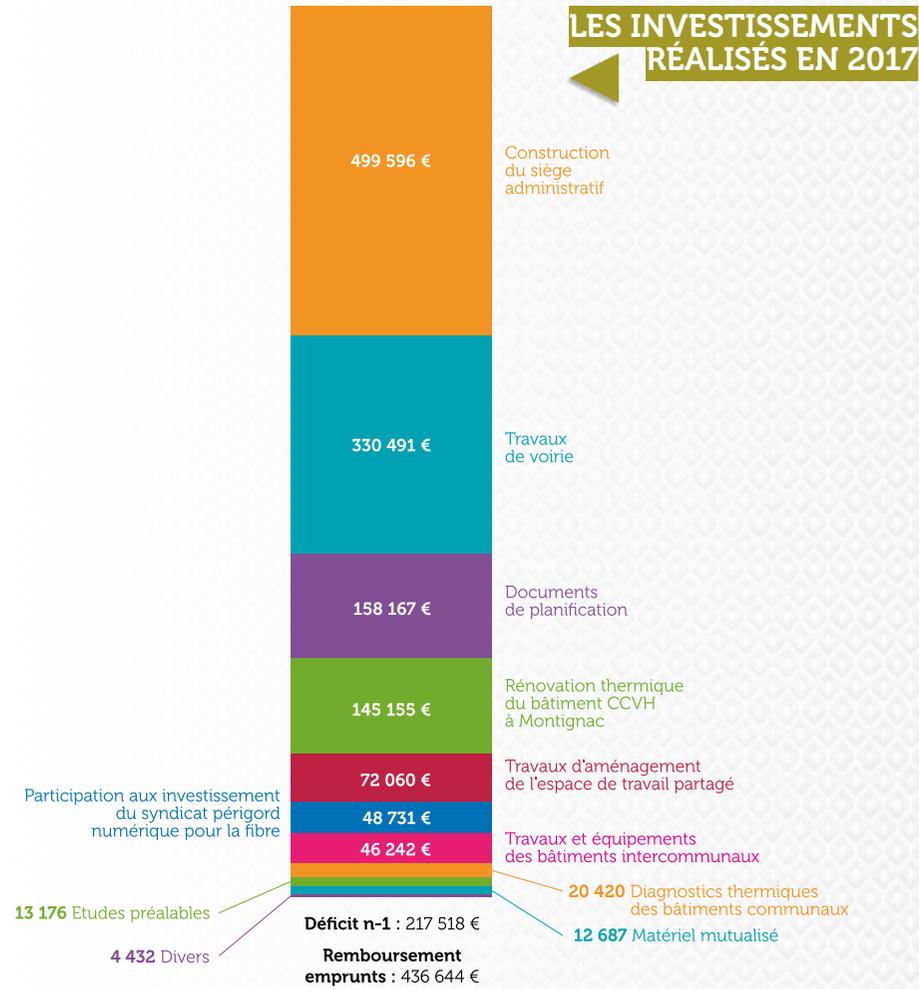
Le budget de la communauté de communes permet de dégager un résultat confortable pour 2017 : 1,35 millions d'euros. Cet excédent permettra de poursuivre les efforts en matière d'équipements et de services pour les 28 communes du territoire.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



année 2016 (gris) / année 2017 (rouge)

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2017



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

année 2016 (vert) / année 2017 (marron)



RÉSULTAT 2017 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVH

Recettes de fonctionnement	9 316 892 €
Dépenses de fonctionnement	7 960 960 €
Excédent de clôture	1 355 932 €

Aubas | Audrix | Campagne | Fanlac | Fleurac
Journiac | La Chapelle Aubareil | Le Bugue
Les Eyzies de Tayac-Sireuil | Les Farges
Limeuil | Manaurie | Mauzens-Miremont
Montignac | Peyzac-Le Moustier

Vallée de l' Homme

Communauté de Communes

Plazac | Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac
Saint-Amand de Coly | Saint-Avit de Vialard
Saint-Chamassy | Saint-Cirq
Saint-Félix de Reillac et Mortemart
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont
Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoulx

mail : contact@cc-vh.fr | site internet : www.cc-valleedelhomme.fr

Siège Social

Place de la Mairie
24620 Les Eyzies de Tayac
05 53 45 43 91

Antenne de Montignac

3, avenue de Lascaux
24290 Montignac
05 53 51 70 70

Antenne de Rouffignac (service Urbanisme)

Mairie (2^{ème} étage)
24580 Rouffignac
Saint-Cernin de Reilhac
05 53 02 50 20
urbanisme@cc-vh.fr

28
communes

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES :

Ardeoin Bouchekif, a.bouchekif@cc-vh.fr

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE :

Anne Peyre, a.peyre@cc-vh.fr

CHARGÉE DE PROJETS :

Marie-Laure Villesuzanne,
m-l.villesuzanne@cc-vh.fr

CHARGÉ DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET SUIVI DE PROJETS :

Daouda Coundoul, d.coundoul@cc-vh.fr

PAIE ET RESSOURCES HUMAINES :

Sylvie Maluret, s.maluret@cc-vh.fr

COMPTABLE ET RELATION FOURNISSEUR :

Catherine Favrat, c.favrat@cc-vh.fr

SECRÉTAIRE :

Mélina Meekel, m.meekel@cc-vh.fr

DIRECTRICE ÉDUCATIVE DES ACCUEILS DE LOISIRS
ET RESPONSABLE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES
MASCOTTES » :

Rosita Sépart, r.separt@cc-vh.fr

DIRECTRICE EDUCATIVE DES ACCUEILS DE LOISIRS
DU BUGUE ET DE ROUFFIGNAC :

Nathalie Pivost, n.pivost@cc-vh.fr

RESPONSABLE DU CENTRE DE LOISIRS
« LES P'TITS LOUPS » :

Nadia Boudraa, n.boudraa@cc-vh.fr

DIRECTRICE DES CRÈCHES

« LES LOUPIOTS » & « LES LUTINS » :

Coralie Laval, c.laval@cc-vh.fr

DIRECTRICE DE LA CRÈCHE « LA SOURIS JAUNE » :

Florence Baert, f.baert@cc-vh.fr

RESPONSABLE DU RELAIS D'ASSISTANTES
MATERNELLES « LES P'TI D'HOMMES » :

Géraldine Kleber :
ram.lesptidhommes@orange.fr

LUDOTHÉCAIRE :

Sabrina Lafaysse, s.lafaysse@cc-vh.fr

RESPONSABLE DU SERVICE SPANC ET VOIRIE :

Arnaud Soulette, a.soulette@cc-vh.fr

TECHNICIENS SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :

Caroline Guilloteau,
c.guilloteau@cc-vh.fr, Montignac
Morgan Laval,
m.laval@cc-vh.fr, Montignac
Guillaume Marcel,
g.marcel@cc-vh.fr, Les Eyzies

CHARGÉE DE PLANIFICATION - URBANISME :

Alexandra Paillé, a.paille@cc-vh.fr

INSTRUCTRICES AUTORISATION DU DROIT DU SOL

Géraldine Lagreze, g.lagreze@cc-vh.fr
Ingrid Raya, i.raya@cc-vh.fr
Laurène Constantin-Peron, l.constantin@cc-vh.fr



Imprimé sur du papier recyclé 170g cyclus offset.